PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BÉCANCOUR MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

AVIS PUBLIC Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION / ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère que le règlement suivant a été adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025 :

Règlement n°380 relatifs à la publication des avis publics municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site internet de la Municipalité au <u>www.saint-sylvere.ca</u> ou au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvère (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvère Ce 12e jour du mois de novembre 2025

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 12^e jour de novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour de novembre 2025

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale et secrétaire-trésorière